

Commune de
LANUEJOULS

Aliénation de chemins ruraux
et rétrocession

Enquête publique

Du 15 au 29 janvier 2019

RAPPORT

Du commissaire enquêteur

Robert SALESSES

Sommaire	page
A Mesures préalables à l'enquête	3
A1 Procédure et historique	
A2 Caractéristiques communales	
B Description des 5 chemins et 1 rétrocession	4
B1 Chemin de la Ramondie	
B2 Chemin de La croix de la Prade	
B3 Chemin de Lagarrigue Corpoul	
B4 Chemin de Cavaliè	
B5 Rétrocession des voies du lotissement des Prades	
B6 Chemin de La Vaysse	
C Organisation de l'enquête	5
C1 Réunion préalable	
C2 Arrêté municipal du-----	
C3 Publications, dématérialisation	
C4 Affichages, Notifications	
D Visite et Permanences	6
D1 visite des lieux du mardi 15 janvier 2019	
D2 Permanence du samedi 19 janvier	
D3 Permanence du mardi 29 janvier	
E Clôture de l'enquête	8

Pièces jointes en annexes

Arrêté municipal du 7 décembre 2018

Avis d'enquête

Publications

Certificats d'affichage

Registre d'enquête

A Mesures préalables à l'enquête

A1 Procédure et historique

La commune de Lanuéjols m'a fait part de son projet d'aliéner des tronçons de 6 ou 7 chemins et j'ai présenté la procédure en mairie le 19 septembre 2017. L'enquête se déroulera conformément au nouveau code des relations entre le public et l'administration CRPA, notamment les articles R 134-1 et suivants. Je leur ai fait copie de la procédure d'enquête pour aliénation de chemins ruraux décrite par la fiche technique de mai 2016. Je leur ai fait part également de l'ordonnance du 3 août 2017 concernant la dématérialisation.

Les documents d'arpentage, s'il sont nécessaires, doivent être mis à l'enquête. La commune va les commander.

La mairie veut ajouter à l'enquête la rétrocession à la commune des voies et réseaux d'un lotissement. L'enquête y est utile mais pas nécessaire.

Ma nomination comme commissaire enquêteur a été confirmée par l'arrêté municipal du 7 décembre 2018.

A2 Caractéristiques communales

La commune de Lanuéjols dans le département de l'Aveyron à 38 km à l'ouest de Rodez, sur la départementale n°1 qui va de Rodez à Villefranche de Rouergue. Sa population est de 750 habitants et sa superficie de 1201 hectares.

Ce plateau du ségala à 500 m d'altitude est essentiellement agricole, en élevage bovin.

La communauté de communes de Montbazens regroupe 13 communes.

B Description du dossier et des 5 chemins plus 1 rétrocession

Le dossier soumis à enquête comprend

En partie commune :

Registre d'enquête

Carte de situation

Délibération du 15 novembre 2018

Arrêté d'ouverture d'enquête

Avis d'enquête publique

Avis randonnées

Pour chaque chemin

Note explicative avec photo aérienne

Plan cadastral

Plan d'arpentage le cas échéant

B1 Chemin de la Ramondie

Il s'agit de l'extrémité du chemin qui ne dessert que la ferme de Mr Pourcel. Il a fait une proposition d'achat. Il n'est pas besoin d'arpentage.

B2 Chemin de La croix de la Prade

Ce chemin débouche sur la RD 1 par l'intermédiaire d'un tronçon de 30 m sur la commune de Maleville. Il est embroussaillé et inutilisé. Mr Gras riverain se porte acquéreur. Il y a un plan d'arpentage. Le tronçon de Maleville reste inchangé.

B3 Chemin de Lagarrigue Corpoul

Il s'agit de l'extrémité d'un chemin située dans la ferme de Mr et Mme Fragegaltié qui se portent acquéreurs. Il y a un plan d'arpentage.

B4 Chemin de Cavaliè

Ce chemin dessert des parcelles agricoles et serait aliéné dans son extrémité, là où Mr Pelras est seul riverain. Il a fait une proposition d'achat. Il y a un plan d'arpentage

B5 Rétrocession des voies du lotissement des Prades

Les 7 propriétaires du lotissement ont demandé la rétrocession à la commune, des parties collectives : voirie et réseaux (électricité, éclairage, eaux pluviales, eau potable, assainissement collectif). Il faut au préalable établir leur conformité.

B6 Chemin de La Vaysse

La partie du chemin qui rejoignait la route vers l'est est déjà privatisée. Il n'y a pas de plan d'arpentage. Une délibération en l'absence de Mr Garric maire et acquéreur (voir annexe) a été prise pour éviter le conflit d'intérêt.

C Organisation de l'enquête

C1 Réunion préalable

La commune qui a établi les documents d'arpentage a repris contact en octobre 2018 et je me suis rendu à Lanuéjols le 6 octobre 2018 notamment pour proposer un calendrier.

Un tronçon de chemin en commun avec la commune de Drulhe est reporté à plus tard.

Je leur ai communiqué des modèles d'arrêté municipal et d'avis d'enquête. Les listes des pièces communes et celles pour chaque chemin ont été arrêtées.

L'avis des randonneurs est nécessaire. Si un chemin de randonnée est interrompu, une déviation doit être mise en place. L'avis donné le 06/12/2018 dit que ces chemins n'affectent pas de randonnée.

La notice explicative doit laisser la possibilité à d'autres riverains de se porter acquéreur.

L'affichage est nécessaire en mairie et devant chaque chemin. La notification d'ouverture d'enquête doit être faite auprès des riverains intéressés.

C2 Arrêté municipal et avis d'enquête

L'arrêté municipal du 07 décembre 2018 prescrit l'enquête **du mardi 15 janvier 2019 au mardi 29 janvier 2019 compris**.

Les **permanences** du commissaire enquêteur sont prévues le **samedi 19 janvier de 10 h à 12 h et le mardi 29 janvier de 16 h à 18 h**

Un premier arrêté municipal a été pris le 7 décembre 2018. Un avis d'enquête a été publié le 20 décembre 2018 dans Le Villefranchois. Mais l'arrêté ne mentionnait pas le dépôt du dossier sur le site www.Lanuejous.fr et l'avis avait l'erreur du vendredi 25 janvier (qui est un mardi).

Ces erreurs ont été corrigées. Les arrêtés et avis conformes figurent en annexe.

C3 Publications, Dématérialisation

Les 4 publications les 20 et 27 décembre puis les 17 et 24 janvier figurent en annexe. Elles ont figuré dans « Le villefranchois » et « La volonté Paysanne ». Les secondes publications sont conformes.

J'ai vérifié le 16 janvier 2019 la présence et la conformité de ce dossier sur le site www.lanuejous.fr et j'ai envoyé un message test sur l'adresse mairie@lanuejous.fr. bien reçu

C4 Affichage Notifications

Le 15 janvier qui est le début de l'enquête, j'ai constaté l'affichage en mairie. Le dossier qui est à disposition du public est bien complet et sera agrafé pour éviter la dispersion des feuilles.

La secrétaire m'a indiqué que les secondes publications sont en cours. Les notifications ont été faites auprès des futurs acquéreurs mais aussi auprès des riverains suivants : Mr Leygues pour la croix de la Prade, Mrs Lebreux, Mouly et Peysouyre pour Lagarrigue Corpoul. Après la permanence du 19 janvier notification a été faite à Mr Cadrès

D Visite et permanences

Visites du 15 janvier 2019

Sur le chemin de **la Ramondie** j'ai rencontré Mme Pourcel. Ce chemin est empierré, et en partie goudronné par Mr Pourcel. Avant remembrement, il continuait jusqu'à la route de Vaureille. Mr Pourcel est seul riverain. J'ai pris 2 photos et constaté l'affichage.

Au **lotissement des Prades** j'ai vu la chaussée enrobée avec grilles centrales sans trottoir. Dans le fossé aval il y a des eaux stagnantes. J'ai pris 2 photos et constaté l'affichage.

Le chemin de Cavalié n'est praticable qu'à pied. Il est coupé par un barbelé, creux et embroussaillé dans la partie concernée. Ce chemin s'arrête à une grande parcelle qui est desservie par ailleurs. L'Alzou est à 30 m. J'ai pris 2 photos et constaté l'affichage.

Le chemin de la croix de la Prade est fermé par un barbelé sur la commune de Lanuéjols. La partie sur Maleville sert d'accès à la parcelle de Mr Leygues. A l'extrémité du chemin il y a sur le terrain un chemin privé, Est-Ouest. Sur le cadastre : coté Est la parcelle allongée n° 488 est un ancien chemin devenu privé mais coté Ouest il n'y a pas de dessin du chemin privé. Coté Sud la parcelle allongée n° 353 est un ancien chemin invisible sur le terrain. J'ai pris 2 photos et constaté l'affichage.

Sur le chemin de **La Vaysse** j'ai rencontré Mr Garric. A la sortie de la ferme, le chemin est déjà devenu parcelle n° 184 jusqu'à la route. La partie concernée n'est plus un chemin, la haie est située plus au sud. Il y a à proximité un nouveau bâtiment agricole. J'ai pris 1 photo et constaté l'affichage.

A **Lagarrigue Corpoul** j'ai constaté la présence d'un chemin privé vers le nord et , au sud la poursuite de l'accès sous le lac. J'ai pris 2 photos et constaté l'affichage.

Permanence du samedi 19 janvier 2019

J'ai reçu la visite de Mr Laburthe nouveau propriétaire de la maison adjacente au chemin de Cavalié. Par l'observation qu'il a consignée sur le registre, il se porte acquéreur de la première partie du chemin et informera Mr Cadrès qui est l'autre riverain. Le conseil municipal est libre de donner suite à cette aliénation non prévue, s'il notifie l'avis d'enquête à Mr Cadrès.

Permanence du mardi 29 janvier 2019

Mme Beverina secrétaire de mairie me fait copie du certificat d'affichage en mairie et devant les chemins, ainsi que des 4 publications. Elle me signale la visite de Mr Lebreux habitant Lagarrigue Corpoul et responsable de la chasse. Il a consulté le dossier mais n'a pas laissé d'observation.

Mr Garric maire me signale qu'il a bien notifié l'avis d'enquête à Mr Cadrès. Je lui indique que pour le lotissement des Prades la conformité des voirie et réseaux (établie par la mairie) aurait pu arriver en cours d'enquête si les services techniques avaient obtenu les plans et profils de recollement. Ils seront nécessaires avant la décision municipale.

J'ai reçu la visite de Mr Bancal Gérard qui a consigné une observation sur le registre. Le chemin de Cavalié lui servait il y a 10 ou 20 ans à passer ses vaches de la parcelle 308 à la parcelle 328. Il demande, en compensation à Mr Pelras un droit de passage le long de l'Alzou.

E Clôture de l'enquête

Le mardi 29 janvier à 18 h j'ai clôturé l'enquête et le registre qui comporte 2 observations et aucun courrier. La secrétaire m'a indiqué par courriel : l'absence d'observation sur l'adresse électronique mairie@lanuejols.fr et un renseignement sur le chemin de Cavalié. Je les ai annexés au registre. Mes conclusions et avis sont joints au dossier.

Fait le 05 février 2019

R SALESSES